

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 6 novembre 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller  
Madame Stéphanie Lambert, conseillère  
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Monsieur Vincent Perron, conseiller  
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

## **ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. CONSULTATION PUBLIQUE**

- 3.1 Dérogation mineure 2018-05 - Distances d'une marge de recul latérale et d'un frontage suite à une opération de lotissement dans le cadre d'une construction résidentielle projetée au 1188 - 1190 rue Principale (lot 2 211 298)

**4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. CONSEIL :**

- 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 2 octobre 2018
- 5.2 Adoption des comptes à payer
- 5.3 Dérogation mineure numéro 2018-05 - Distances d'une marge de recul latérale et d'un frontage suite à une opération de lotissement dans le cadre d'une construction résidentielle projetée au 1188 - 1190, rue Principale (lot 2 211 298)
- 5.4 Adoption de la politique salariale
- 5.5 Ressources humaines - Embauche d'une adjointe à la direction
- 5.6 Approbation d'appel d'offres du devis pour achat d'une rétrocaveuse
- 5.7 Gestim - Offre de service pour service d'inspecteur
- 5.8 Budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2019
- 5.9 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec - Infrastructures routières - Réfection, réparation et pavage
- 5.10 Service de voirie - Achat d'abrasif pour les chemins d'hiver

- 5.11 Modification des servitudes existantes sur les lots 5 185 113, 5 185 118, 5 185 125 et 5 185 132
- 5.12 Droit de passage - QUAD saison 2018-2019
- 5.13 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 5.14 Service des incendies - Embauche de nouvelles recrues
- 5.15 Service des incendies - Formation
- 5.16 Service des incendies - Achat divers
- 5.17 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 1
- 5.18 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2

**6. LÉGISLATION :**

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

- 7.1 Rapport du service

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

- 8.1 Rapport du service des eaux usées

**9. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

- 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

**10. CORRESPONDANCE :**

- 10.1 Sommaire de la correspondance

**11. DIVERS :**

- 11.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 11.2 Dépôt des états financiers

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-140**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
 et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3.1. DÉROGATION MINEURE 2018-05 - DISTANCES D'UNE MARGE DE REcul LATÉRALE ET D'UN FRONTAGE SUITE À UNE OPÉRATION DE LOTISSEMENT DANS LE CADRE D'UNE CONSTRUCTION RÉSIDENtIELLE PROJÉTÉE AU 1188 - 1190 RUE PRINCIPALE (LOT 2 211 298)**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à la dérogation mineure mentionnée en rubrique.

**4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

**5. CONSEIL :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-141**

**5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-142**

**5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 30 octobre 2018 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 39 à 43) : 37 362,63 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques 127 à 135 : 10 983,43 \$
- Chèques manuels 10 002 à 10 004 : 725,64 \$
- Accès D 500 050 à 500 074 : 26 190,65 \$
- Paiements directs 750 048 à 750 072 : 6 357,92 \$

Déboursés à payer :

- Chèque 136 à 182 : 89 404,28 \$

**Total : 171 024,55 \$**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-143**

**5.3. DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-05 - DISTANCES D'UNE MARGE DE REcul LATÉRALE ET D'UN FRONTAGE SUITE À UNE OPÉRATION DE LOTISSEMENT DANS LE CADRE D'UNE CONSTRUCTION RÉSIDENtIELLE PROJÉTÉE AU 1188 - 1190, RUE PRINCIPALE (LOT 2 211 298)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2018-05 relativement aux distances d'une marge de recul latérale et d'un frontage suite à une opération de lotissement dans le cadre d'une construction résidentielle projetée au 1188 - 1190, rue Principale (lot 2 211 298);

CONSIDÉRANT QUE le projet permet une densification des espaces vacants et par conséquent, répond à l'orientation du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet par la dimension de ses lots et le type d'usage résidentiel projeté aura une implantation harmonieuse avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE les distances dérogatoires sont jugées minimales par rapport à l'étendu du projet;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur agrandit au maximum les dimensions de ses lots pour tenter de se conformer au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Lise Bachand  
 et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure numéro 2018-05.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-144**

**5.4. ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a révisé sa structure salariale en respectant l'équité interne et salariale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu compte de l'équité externe lors de l'établissement de sa nouvelle structure salariale;

CONSIDÉRANT QU'une Politique de rémunération des employés a également été rédigée;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité adopte la structure salariale telle que proposée;

QUE la structure salariale entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019;

QUE le conseil de la municipalité adopte la Politique de rémunération des employés;

**Madame Marie-Josée Beauregard se retire de la table des délibérations.**

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-145**

##### **5.5. RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA DIRECTION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'adjoit les services d'une ressource additionnelle pour du soutien administratif;

CONSIDÉRANT QUE le service des ressources humaines de la Fédération québécoise des municipalités a procédé aux démarches pour la dotation de ce nouveau poste;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parue à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues et différents tests, une candidate s'est particulièrement distinguée;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE une offre formelle à la candidate suivante, soit madame Mélissa Lussier.

QUE pour cette embauche, les pouvoirs soient délégués à la directrice générale pour finaliser la présente.

QUE les conditions de travail seront celles établies selon la politique en vigueur.

QUE cette embauche est assujettie à une période de probation de six mois.

**Madame Marie-Josée Beauregard réitère la table de délibération.**

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-146**

### **5.6. APPROBATION D'APPEL D'OFFRES DU DEVIS POUR ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE**

CONSIDÉRANT les documents soumis relativement à l'achat d'une rétrocaveuse;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le devis d'appel d'offres pour l'achat d'une rétrocaveuse.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-147**

### **5.7. GESTIM - OFFRE DE SERVICE POUR SERVICE D'INSPECTEUR**

CONSIDÉRANT QUE le mandat avec GESTIM pour le service d'inspecteur, se termine le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite conclure un nouveau contrat pour une période de six mois, soit jusqu'à la fin du moins de juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE CONCLURE une entente de service avec GESTIM pour les services d'inspection en bâtiment, pour une période de six mois effective à partir du 1er janvier 2019, le tout tel qu'indiqué à la proposition soumise le 4 octobre dernier (GESTIM 2018-INSP-423).

QUE les sommes nécessaires pour donner application seront incluses aux prévisions budgétaires 2019 au poste 02-610-00-411.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-148**

### **5.8. BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2019 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2019, tel que soumis;

copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme *Annexe A*.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-149**

**5.9. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRE - RÉFECTION, RÉPARATION ET PAVAGE**

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen adressée aux membres du conseil, lors de la séance du 2 octobre dernier, à l'effet que la municipalité de Saint-Dominique sollicite le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, afin que celui-ci procède à l'amélioration de l'état médiocre et non sécuritaire de la route 137 située sur le territoire de Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT l'état désuet de la route 137;

CONSIDÉRANT QUE l'état de cette route engendre des problématiques, dont notamment à l'égard de la sécurité des citoyens et des passants sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de restaurer, de réparer et de repaver toutes les routes numérotées et les autoroutes;

CONSIDÉRANT la préoccupation importante qu'ont les élus ainsi que la population à l'égard des infrastructures routières sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour les citoyens d'utiliser des routes numérotées fiables et sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand

**APPUYÉE DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de procéder à une analyse des routes numérotées, qui sont sous sa responsabilité et qui traversent le territoire de la municipalité de Saint-Dominique, afin de procéder à des travaux de réfection, de réparation, et de pavage, pour rendre convenable lesdites infrastructures routières, et ce, dans l'objectif d'assurer une fiabilité et une sécurité routière aux usagers.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-150**

**5.10. SERVICE DE VOIRIE - ACHAT D'ABRASIF POUR LES CHEMINS D'HIVER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite utiliser un mélange d'abrasifs mélangés pour la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT la soumission de Carrières St-Dominique Ltée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'achat d'abrasifs (chlorure de sodium 30 %), auprès de Carrières St-Dominique Ltée, le tout tel que mentionné à la soumission produite le 2 octobre 2018, au coût de 43,75 \$ la tonne métrique.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-330-00-635.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-151**

##### **5.11. MODIFICATION DES SERVITUDES EXISTANTES SUR LES LOTS 5 185 113, 5 185 118, 5 185 125 ET 5 185 132**

CONSIDÉRANT l'acte notarié publié au Bureau de la Publicité et des Droits de Saint-Hyacinthe sous le numéro 19 798 170, à l'effet de consentir une servitude de passage au bénéfice de la municipalité sur les lots 5 185 113, 5 185 118, 5 185 125 et 5 185 132;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire (9247-5730 Québec inc.) du développement *Des sentiers de la Rocade* à l'effet de modifier lesdites servitudes et ainsi consentir une largeur de 6 m pour le passage à pied, en voiture et pour le passage des camions de service appartenant à la municipalité ou à ses commettants, mandataires ou autre, le tout tel que montré en annexe sur le plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la présente modification telle que demandée par le propriétaire des lots 5 185 113, 5 185 118, 5 185 125 et 5 185 132.

QUE tous les frais relatifs à la présente résolution sont à la charge du demandeur.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tout document pour donner suite à la présente résolution.

QUE le propriétaire desdits lots s'engage à maintenir le passage carrossable en tout temps et de façon clairement délimité.

QUE la municipalité se réserve le premier droit de regard pour achat éventuel des lots concernés.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-152**

##### **5.12. DROIT DE PASSAGE - QUAD SAISON 2018-2019**

CONSIDÉRANT la demande du Club de 3 et 4 roues du Comté Johnson inc. relativement au droit de traverse en véhicules tout-terrain pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la signalisation de cette traverse relève de la compétence municipale en conformité avec le Code de la sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

D'AVISER le Club de 3 et 4 roues du comté de Johnson inc. que la municipalité de Saint-Dominique assure la signalisation de la traverse du sentier dans le rang 7, le tout conformément au Code de la sécurité routière.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-153**

#### **5.13. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-154**

### **5.14. SERVICE DES INCENDIES - EMBAUCHE DE NOUVELLES RECRUES**

CONSIDÉRANT QUE nous devons conserver un minimum de membres dans le service;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction du service des incendies relativement à l'embauche de trois (3) nouveaux candidats;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes suivantes :

- monsieur Kevin Winter
- monsieur Yannick Larocque
- monsieur Marco Lafleur

D'AUTORISER les inscriptions de messieurs Kevin Winter et Yannick Larocque à la formation de *Pompiers 1*, formation obligatoire pour oeuvrer au sein d'un service incendie. Monsieur Lafleur possédant déjà toutes les compétences requises pour rejoindre la brigade.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-220-00-454.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-155**

### **5.15. SERVICE DES INCENDIES - FORMATION**

CONSIDÉRANT la demande du directeur du service des incendies pour la formation MDO donnée par EducExpert pour 1 pompier;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses en formation étaient prévues au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER cette formation donnée par EducExpert au coût de 1 145,65 \$ / inscription pour 30 heures de formation.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-220-00-454.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-156**

### **5.16. SERVICE DES INCENDIES - ACHAT DIVERS**

CONSIDÉRANT la demande du service relativement à l'achat de certains accessoires;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert  
**APPUYÉE DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les différents achats pour un montant estimé de 9 000 \$, plus les taxes, auprès de CMP Mayer inc. et de L'Arsenal.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-220-00-526 et 02-220-00-649.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-157**

#### **5.17. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand  
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 000 \$.

QUE la municipalité autorise madame Christine Massé, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-158**

#### **5.18. SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 20108 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 000 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 3 000 \$.

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Jude, Saint-Louis et La Présentation pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise madame Christine Massé, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE**

**6. SERVICE DE L'URBANISME :**

**6.1. RAPPORT DU SERVICE**

La compilation du mois d'octobre 2018 est déposée au Conseil.

**7. SERVICE TECHNIQUE :**

**7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois d'octobre 2018 est déposé au Conseil.

**8. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

**8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Le rapport d'exploitation du mois d'octobre 2018 est déposé au Conseil.

**9. CORRESPONDANCE :**

**9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois d'octobre 2018 est déposé au Conseil.

**10. DIVERS :**

**10.1. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 137 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil doivent déposer une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires dans les immeubles situés sur les territoires de la municipalité locale et de la municipalité régionale de comté des Maskoutains.

La directrice générale confirme la réception et dépose les déclarations de tous les membres du conseil.

**10.2. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget doit être adopté, l'état des revenus et des dépenses.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-159**

**11. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 38.

**ADOPTÉE**

---

Robert Houle  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière